

ESCAPADE®

Le plein d'avantages



Produit Utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements CE 834/2007 et 889/2008. Contrôle Ecocert SA F-32600.

PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX

S'éloigner de la zone dangereuse. La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche.

ESCAPADE® est un adjuvant homologué toutes fonctions. Il est le partenaire idéal des traitements de protection des plantes. L'efficacité des fongicides, herbicides, insecticides et régulateurs de croissance se retrouve améliorée et optimisée grâce aux alcools terpéniques et à leurs multiples fonctions.

CARACTÉRISTIQUES

La formulation unique d'ESCAPADE® à base de terpènes permet d'améliorer la qualité de pulvérisation de la bouillie des produits de protection des plantes à différents modes d'action : systémiques, pénétrants ou de contact. Son large spectre de compatibilité permet à ESCAPADE® d'être associé à un très grand nombre de solutions phytosanitaires et d'engrais foliaires. Utilisable en Agriculture Biologique et possédant la mention « limitation de la dérive », ESCAPADE® optimise efficacement les traitements de protection des plantes.

- Améliore la rétention
- Amélioration de l'étalement
- Amélioration de la qualité de pulvérisation (limite la dérive)
- Améliore de la qualité de la bouillie (effet anti-moussant)
- Maintien des propriétés du produit associé
- Réduction du lessivage
- Amélioration de la pénétration

CONSEILS D'UTILISATION ET D'USAGE

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION

Bien agiter la préparation avant utilisation. Remplir la cuve du pulvérisateur aux $\frac{3}{4}$ d'eau. Verser en premier la quantité d'ESCAPADE® sous agitation dans la cuve. Verser ensuite les autres produits phytosanitaires sous agitation. Terminer ensuite le remplissage de la cuve avec de l'eau au volume requis tout en maintenant l'agitation. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application et pendant le transport.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS ET COMPATIBILITÉS

ESCAPADE® peut être utilisé dans les ménages multiples, dans le respect de l'arrêté « mélanges », dès lors que la bouillie contient au moins un de ses usages autorisés.

Il convient d'effectuer un test de compatibilité préalablement à tout nouveau mélange.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments ou boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Après un stockage de la préparation adjuvante à basse température, il est recommandé de la ramener à température ambiante.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de chaque application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rame, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire et en utilisant un produit de nettoyage adapté. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au $\frac{1}{3}$ ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 1 minute) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre entreprise habilitée pour l'élimination des déchets dangereux.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

TABLEAU DES USAGES

| USAGES | ESPECES | DOSE MAXIMALE D'EMPLOI | NOMBRE MAX D'APPLICATIONS | VOLUME MAXIMAL DE BOUILLIE | STADE D'APPLICATION BBCH | DELAI AVANT RECOLTE | ZONE NON TRAITEE AQUATIQUE |
|--|---|------------------------|---------------------------|----------------------------|---|--|-------------------------------------|
| ADJUVANTS * BOUILLIE HERBICIDE | Céréales, maïs, oléagineux, protéagineux | 0,5 L/hL | 4 / an | 200 L/ha | Entre BBCH 10 et BBCH 32 et selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Gombos | 0,5 L/hL | 3 / an | 800 L/ha | Jusqu'à BBCH 73 et selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Cultures ornementales | 0,5 L/hL | 3 / an | 300 L/ha | Selon produits associés | Selon le produit phytopharmaceutique associé mais au moins 24h | 5 m et plus selon produits associés |
| | Betterave potagère | 0,5 L/hL | 6 / an | 300 L/ha | Entre BBCH 10 et BBCH 39 selon produits associés | 10 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Raifort, persil tubéreux, cressons et autres pousses, cressons de terre, roquette, moutarde brune et jeunes pousses (notamment des espèces de <i>Brassica</i>) | 0,5 L/hL | 3 / an | 300 L/ha | Selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Mûres | 0,5 L/hL | 5 / an | 300 L/ha | Jusqu'à BBCH 73 et selon produits associés | F (BBCH 73) et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Arboriculture | 0,5 L/hL | 5 / an | 300 L/ha | Jusqu'au BBCH 73 et selon produits associés | F (BBCH 73) et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Vigne | 0,5 L/hL | 5 / an | 300 L/ha | Jusqu'au BBCH 61 et selon produits associés | F (BBCH 61) et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| ADJUVANT * BOUILLIE SUBSTANCE DE CROISSANCE | Céréales, maïs, oléagineux, protéagineux | 0,5 L /hL | 2 / an | 200 L/ha | Entre BBCH 30 et BBCH 39 et selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| ADJUVANT * BOUILLIE FONGICIDE | Cultures ornementales | 0,2 L/hL | 10 / an | 100 L/ha | Selon produits associés | Selon le produit phytopharmaceutique associé mais au moins 24h | Selon produits associés |
| | Betterave potagère | 0,2 L/hL | 4 / an | 300 L/ha | Entre BBCH 10 et BBCH 49 selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| | Mûres | 0,2 L/hL | 18 / an | 200 L/ha | Entre BBCH 01 et BBCH 87et selon produits associés | 7 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Raifort, persil tubéreux, cressons et autres pousses, cressons de terre, roquette, moutarde brune et jeunes pousses (notamment des espèces de <i>Brassica</i>) | 0,2 L/hL | 8 / an | 1000 L/ha | Selon produits associés | 3 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| | Lupin, lin, pavot, sésame, colza , moutarde, bourrache, cameline, chanvre, ricin, avoine, sorgho. | 0,2 L/hL | 5 / an | 300 L/ha | Entre BBCH 30 et BBCH 69 et selon produits associés | 14 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| ADJUVANT * BOUILLIE INSECTICIDE | Gombos | 0,2 L/hL | 4 / an | 600 L/ha | Selon produits associés | 14 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| | Cultures ornementales | 0,2 L/hL | 10 / an | 80 L/ha | Selon produits associés | Selon le produit phytopharmaceutique associé | 5 m et plus selon produits associés |
| | Betterave potagère | 0,2 L/hL | 4 / an | 300 L/ha | Entre BBCH 10 et BBCH 49 et selon produits associés | 30 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| | Raifort, persil tubéreux, cressons et autres pousses, cressons de terre, roquette, moutarde brune et jeunes pousses (notamment des espèces de <i>Brassica</i>) | 0,2 L/hL | 5 / an | 1000 L/ha | Selon produits associés | 1 jour et plus selon produits associés | Selon produits associés |

| USAGES | ESPECES | DOSE MAXIMALE D'EMPLOI | NOMBRE MAX D'APPLICATIONS | VOLUME MAXIMAL DE BOUILLIE | STADE D'APPLICATION BBCH | DELAI AVANT RECOLTE | ZONE NON TRAITEE AQUATIQUE |
|--------|--|------------------------|---------------------------|----------------------------|---|--|-------------------------------------|
| | Lupin, lin, pavot, sésame, colza , moutarde, bourrache, cameline, chanvre, ricin, avoine, sorgho. | 0,2 L/hL | 6 / an | 300 L/ha | Entre BBCH 10 et BBCH 79 et selon produits associés | 14 jours et plus selon produits associés | Selon produits associés |
| | Mûres | 0,2 L/hL | 10 / an | 200 L/ha | Entre BBCH 09 et BBCH 79 et selon produits associés | 14 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |
| | Vigne * bouillie acaricide | 0,2 L/hL | 5 / an | 80 L/ha | Entre BBCH 01 et BBCH 19 et selon produits associés | 7 jours et plus selon produits associés | 5 m et plus selon produits associés |

ZONE NON TRAITEE ARTHROPODES NON CIBLES : selon produits associés.

ZONE NON TRAITEE PLANTES NON CIBLES : selon produits associés.

Intervalle mini entre applications : 14 jours comme adjuvant de bouillie herbicide sur mûres, vigne et arboriculture.

Délai de ré-entrée : selon le produit phytopharmaceutique associé mais au moins 24 heures.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Pour l'utilisation d'ESCAPE® sur des cultures rattachées aux cultures majeures non citées dans ce tableau, merci de contacter le service technique ACTION PIN. ACTION PIN décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages que ceux prévus par le catalogue des usages en vigueur.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

| CARACTÉRISTIQUES DES EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | MÉLANGE / CHARGEMENT | APPLICATION AVEC LANCE (SOUS SERRE OU PLEIN CHAMP) | | | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION | | CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION | | |
| | | CULTURES BASSES < 50 cm | CULTURES HAUTES > 50 cm | CULTURES HAUTES ET BASSES | | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | | Réutilisables | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme ISO EN 27065:2017 (niveau C1) | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifiés EN 14695+A1 | OU | | | | OU | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14695-A1:2009 | Type 3 ou 4* | | Type 4 avec capuche | Type 3 avec capuche | Type 3 ou 4* | |
| LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | | | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque (EN 140:1988) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2009) ou A2P3 (EN 14387:2008) | | | | | | |
| BOTTES certifiées EN 13832-3:2006 | | | | | | |

* Selon le niveau de protection recommandé dans la phase d'application.

| CARACTÉRISTIQUES DES EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR | | | | | | |
|--|----------------------------------|--|----------------------|---|----------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | MÉLANGE / CHARGEMENT | APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ, À RAMPE OU PNEUMATIQUE | | | | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | PULVÉRISATION VERS LE HAUT | | PULVÉRISATION VERS LE BAS | | | |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE | TRACTEUR SANS CABINE | TRACTEUR AVEC CABINE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) | Réutilisables | À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine) | À usage unique | À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine) | À usage unique | Réutilisables | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme ISO EN 27065:2017 (niveau C1) | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifiés EN 14695+A1 | | | Type 4 avec capuche | | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14695-A1:2009 | | | | | | | |
| LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | | | | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque (EN 140:1988) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2009) ou A2P3 (EN 14387:2008) | | | | | | | |
| BOTTES certifiées EN 13832-3:2006 | | | | | | | |

COMPOSITION

665 g/l

d'alcools terpéniques

100 %

d'origine végétale

EC

concentré emulsionnable

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide jaune clair

Odeur : Pin

pH à 20°C : 5,5 à 7,5

Solubilité dans l'eau : Dispersable facilement.

Stabilité : Stable jusqu'à -10°C

Biodégradabilité : Facilement biodégradable selon la méthode OCDE 301F

HOMOLOGATION

AMM France : 7200313

Usages : Adjuvant pour bouillies herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance

Doses homologuées :

- Herbicides et régulateurs de croissance : 0,5 L/hL
- Fongicides et insecticides : 0,2 L/hL

Fonctions adjuvantes homologuées :

- Amélioration de la qualité de pulvérisation (limite la dérive).
- Maintien des propriétés du produit associé.
- Amélioration de la qualité de la bouillie (effet anti-moussant).
- Amélioration de la rétention de l'étalement et de la pénétration.
- Réduction du lessivage.

Ecotoxicité : Non classé

Redevance sur pollutions diffuses : 0€/L

Distance de sécurité riverains (DSR) :

- Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N° 284/2013) :
 - o Pour les usages en tant qu'adjuvant pour bouillie insecticide et bouillie fongicide sur vigne, arboriculture, petits fruits, cultures ornementales et cultures tropicales, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
 - o Pour les autres usages, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents

CONDITIONNEMENT ET DONNÉES LOGISTIQUES



**BIDON
DE 5L**

Code Article : 3160
Gencod : 3 519220 031604
Recyclage : ADIVALOR
Nb UC par carton : 4
Nb UC par palette : 128



**JERRYCAN
DE 20L**

Code Article : 3161
Gencod : 3 519220 031611
Recyclage : ADIVALOR
Nb UC par palette : 36

MENTIONS LÉGALES

ACTION PIN – ZI de Cazalieu – CS 60030 - 40260 CASTETS – Tél : 05 58 55 07 00 – www.action-pin.fr. ESCAPADE®, AMM n° 7200313.
Composition : 665 g/l alcools terpéniques. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter la fiche produit sur www.helioterpen.fr. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Détenteur d'homologation : ACTION PIN. ESCAPADE® est une marque déposée d'ACTION PIN.



ATTENTION. EUH208 Contient du dipentène. Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement. H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**